

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

2019



SOMMAIRE

PARTIE 1. ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE ET MODE DE GESTION	2
LES COMPÉTENCES DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION	2
LES MODES DE GESTION	2
PARTIE 2. COLLECTIF OU NON COLLECTIF ?	3
PARTIE 3. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT	4
PARTIE 4. FAITS MARQUANTS 2019	5
AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX TRAITÉES	5
RÉDUIRE LES POLLUTIONS AU MILIEU NATUREL	9
PARTIE 5. QUE PAYE L'USAGER ?	10
LE COÛT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	10
LE COÛT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10
PARTIE 6. PERSPECTIVES 2020	13
ÉTUDES ET TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX	13
ÉTUDES ET TRAVAUX SUR LES STATIONS D'ÉPURATION	14
AUTO-SURVEILLANCE	14
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	14
PARTIE 7. RIVIÈRES ET RUISSELLEMENT	15
ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE	15
TRAVAUX	15
ÉTUDES	15
PARTIE 8. CHIFFRES CLÉS	16
ANNEXES	17
ANNEXE 1 - Auto-surveillance des STEP	17
ANNEXE 2 - Abonnés à l'assainissement collectif	20
ANNEXE 3 - Descriptif des réseaux et des ouvrages associés	22
ANNEXE 4 - Prix TTC du service de l'assainissement collectif pour 120 m ³	24
ANNEXE 5 - Données financières - Compte administratif 2019 - Budget assainissement	25

LES COMPÉTENCES DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

L'assainissement est sous la maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération pour 27 communes, sur lesquelles 2 modes de gestion cohabitent : la régie et la délégation de service public (exploitation du service par une entreprise extérieure qui se rémunère directement par le prix de l'assainissement facturé aux usagers).

Par ailleurs, Vienne Condrieu Agglomération est membre de 2 syndicats :

- Le SYSEG (Syndicat pour la Station d'Épuration de Givors) qui gère l'ensemble de la compétence assainissement pour les communes de Loire-sur-Rhône, Echaldas et Saint-Romain-en-Gier.
- Le SIAMVG (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier) qui assure le transport et le traitement des eaux usées d'une partie de la commune de Trèves.



Les modes de gestion de l'assainissement collectif en 2019

En matière d'assainissement non collectif, Vienne Condrieu Agglomération est compétente pour toutes les communes, à l'exception des communes membres du SYSEG.

LES MODES DE GESTION

L'assainissement collectif

Deux modes de gestion cohabitent sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

- **La régie**

Vienne Condrieu Agglomération prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement lié à l'exécution du service dont elle assure elle-même l'exploitation.

Vienne Condrieu Agglomération exploite, avec une équipe de 7 agents, les réseaux d'assainissement du territoire de 11 communes : Chonas-l'Amballan, Les Haies, Longes, Meysiez, Pont-Évêque, Reventin-Vaugris, Septème, Serpaize, Trèves, Tupin-et-Semons et Vienne.

Vienne Condrieu Agglomération assure également l'exploitation de 6 stations de traitement des eaux usées situées sur ces communes.

- **L'affermage**

Vienne Condrieu Agglomération met à la disposition de 3 entreprises délégataires, par le biais de 8 contrats de délégation de service public, les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service. Les délégataires se voient confier uniquement l'exploitation du service, l'investissement étant porté par l'Agglo.

Les contrats de délégation se répartissent de la manière suivante :

	Entreprise délégataire	Durée	Échéance du contrat	Périmètre
Chasse-sur-Rhône, Chuzelles, Luzinay, Seyssuel, Saint-Romain-en-Gal, Vilette-de-Vienne	CHOLTON	7 ans	31/12/2024	Réseaux
Estrablin, Jardin, Moidieu-Détourbe, Saint-Sorlin-de-Vienne	SAUR	7 ans	31/12/2024	Réseaux
Eyzin-Pinet, Les Côtes-d'Arey				Réseaux + STEP
Ampuis	CHOLTON	12 ans	31/12/2024	Réseaux
Condrieu	SUEZ	13 ans	31/12/2019	Réseaux
STEP de Chasse-sur-Rhône	SUEZ	12,5 ans	31/12/2018	Transit + STEP
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	SUEZ	7 ans	31/03/2023	Réseaux
Sainte-Colombe	SUEZ	9 ans	31/12/2019	Réseaux
Collecteur Rhône Gier	SUEZ	12 ans	31/12/2023	Transit

À noter que les contrats de délégation de service public de Condrieu et Sainte-Colombe arrivent à échéance fin 2019.

L'assainissement non collectif

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré en régie, sauf pour les communes de Saint-Cyr-sur-le-Rhône et Sainte-Colombe gérées en DSP. En effet, sur ces 2 communes, les contrats souscrits antérieurement par les communes ont été repris par Vienne Condrieu Agglomération.

PARTIE 2. COLLECTIF OU NON COLLECTIF ?

L'assainissement désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol.

On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées à un réseau public et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets urbains d'origine domestique.

91,8 % de la population de l'Agglo est raccordée à un réseau d'assainissement collectif, **soit 33 447 abonnés, soit environ 83 617 habitants parmi les 91 110 habitants du territoire.**

On distingue, sous le terme d'assainissement non collectif, les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

- *STEP pour désigner une station d'épuration*
- *SPANC pour désigner le service public qui gère l'assainissement non collectif*
- *ANC pour l'assainissement non collectif*

PARTIE 3. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

Un système d'assainissement est composé d'un réseau de collecte des eaux usées et d'un système de traitement appelé station d'épuration.

Les **réseaux de collecte** ou « **égouts** » ont pour fonction de recueillir les eaux usées d'origine domestique ou non-domestique (sous certaines conditions) et de les acheminer vers les stations d'épuration.

Le réseau d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) de Vienne Condrieu Agglomération s'étend sur 598 km. 80,7 % des réseaux d'eaux usées sont séparatifs et 19,3 % sont unitaires (c'est-à-dire qu'ils collectent les eaux usées et les eaux pluviales).

Les réseaux d'eaux pluviales, quant à eux, représentent 151,42 km. Des ouvrages associés à ces réseaux (158 déversoirs d'orage, 83 postes de relevage, 27 dessableurs, 3 bassins de stockage restitution) font partie également du patrimoine de l'Agglo et font l'objet d'une surveillance et d'un entretien réguliers.

Les **stations d'épuration** ont vocation à traiter les eaux usées collectées en amont afin de rejeter une eau traitée qui ne doit pas dégrader la qualité du milieu récepteur (un cours d'eau, en général) qui la reçoit.

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, on dénombre 9 stations d'épurations dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom de la STEP	Type de traitement	Capacité nominale	Année de mise en service	Nombre de communes raccordées (dont hors Agglo)
Chasse-sur-Rhône	Boues activées à aération prolongée	19 000 EH	2008 (à cette capacité)	3 (1)
Eyzin-Pinet	Lagune naturelle	584 EH	1991	1
Les Côtes-d'Arey	Boues activées à aération prolongée	1 267 EH	1996	1
Les Haies	Lit bactérien	350 EH	2003	1
Longes - Bourg	Filtre planté de roseaux	400 EH	2006	1
Longes - Dizimieux	Filtre planté de roseaux	150 EH	2005	1
Meysiez	Lagune naturelle	267 EH	1991	1
Trèves - Le Garon	Filtre à sable	15 EH	1999	1
Vienne Sud	Boues activées moyenne charge	125 000 EH	1994 puis réhabilitation complète en 2017	24 (3)

En plus des stations d'épuration situées sur le territoire de l'Agglo, il faut noter que les effluents de 5 communes sont traités en dehors du territoire communautaire :

- Condrieu : STEP de Saint-Alban-du-Rhône (Entre Bièvre et Rhône Communauté).
- Échalas, Loire-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gier : STEP de Givors (Syndicat pour la Station d'Épuration de Givors - SYSEG).
- Trèves - Bourg : STEP de Tartaras (Syndicat Intercommunal de la Moyenne Vallée du Gier - SIAMVG).

- **Le réseau unitaire** reçoit, en mélange, les eaux usées et les eaux pluviales. C'est celui qui équipe la plupart des centres villes.
- **Le réseau séparatif**, plus récent, est composé de deux collecteurs séparés : un pour les eaux usées, un autre pour les eaux pluviales.
- **Déversoirs d'orage** : conçus pour « décharger » les réseaux d'assainissement par temps de pluie, ils agissent comme des soupapes et évitent les risques de débordement chez les particuliers.
- **Postes de relevage** : mis en place lorsque la pente naturelle du terrain ne permet pas de créer un réseau gravitaire pour acheminer les eaux usées.
- **Dessableurs** : comme son nom l'indique, il s'agit d'un ouvrage qui permet de retenir le sable contenu dans les eaux usées.
- **Bassin de stockage** : bassin qui permet de stocker les eaux usées lors de forts événements pluvieux.
- **EH** : correspond à la capacité d'une station d'épuration. Cela signifie équivalent habitant.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX TRAITÉES

Les actions mises en œuvre :

Les travaux sur les stations d'épuration ont essentiellement concerné

- **Le remplacement du caillebotis** sur le poste de relevage d'entrée de la **STEP de Vienne Sud**.
- **Le curage des boues** des filtres plantés de roseaux de la station **de Longes - Bourg et Longes - Dizimieux**.

Les mises à jour des zonages d'assainissement et autres études

- **Le zonage d'assainissement** des eaux usées de la commune **de Saint-Romain-en-Gal** a été mis à jour pour être en adéquation avec le Plan Local d'Urbanisme. Ce zonage est passé en enquête publique conjointement au PLU de la commune, du 10 octobre au 12 novembre 2019. Les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur ont été remis le 10 décembre 2019. **Cette modification a été soumise à l'approbation du Conseil communautaire lors de sa réunion du 28 janvier 2020.**
- **Chuzelles** : redimensionnement du transit Sévenne. Constitution du dossier pour les servitudes et déclaration d'utilité publique.
- **Chuzelles - Tourmente** : suite des études de maîtrise d'œuvre (AVP) et enquête de branchement par géoradars. Travaux du SIRRA (Syndicat Isérois de Rivières Rhône Aval) pour le dévoiement préalable du ruisseau (SDA ex-Systepur).
- **Eyzin-Pinet** : suite de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la suppression de la lagune et pour le raccordement sur le système d'assainissement de la STEP de Vienne Sud. Poursuite des investigations complémentaires.
- **Les Côtes-d'Arey** : suite des études de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction de la station et pour le raccordement sur le système d'assainissement de la STEP de Vienne Sud. Poursuite des investigations complémentaires.
- **Les Haies - Routes de la Croix Régis et du Pilon** : suite des études de maîtrise d'œuvre pour la reprise des réseaux EU et EP sur 300 mètres. Investigations complémentaires (amiante, levés topo, prescription département...).
- **Meysiez** : étude préalable à l'épandage des boues.
- **Reventin-Vaugris - Route du barrage (RD4)** : suite de l'étude de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du collecteur EU (720 ml) et réhabilitation du collecteur EP (180 ml) et auscultation du transit Ø1000 sur 190 ml.
- **Reventin-Vaugris** : suite des études de maîtrise d'œuvre pour le renforcement des tronçons du collecteur de transit en vue du raccordement de la commune de Les Côtes-d'Arey.
- **Vienne - Rue Saint-Alban et Chemin Noir** : suite des études de maîtrise d'œuvre pour supprimer les eaux pluviales de voirie dans le collecteur unitaire afin de limiter les inondations des habitations en aval du Chemin Noir.
- **Vienne** : études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation électromécanique des stations de relevage de Vienne Nord, la Gère et Vienne sud.
- **Vienne** : poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin de stockage-restitution à Vienne Nord.

- **Bièvre Isère Communauté** : réalisation d'une étude de faisabilité en groupement de commande pour le raccordement de la région de Saint-Jean-de-Bourney.

Les réalisations de travaux d'assainissement

- **Actions réalisées dans le cadre des zonages d'assainissement ou de coordination voirie :**
 - **Les Côtes-d'Arey - PPR captage, Route de Jardin, Impasse Saint-Martin ; Lotissement Chantegrillet** : réhabilitation par gainage, renouvellement et reprise des branchements, réhabilitation par l'intérieur, renouvellement et reprise de branchement.
 - **Longes - Curage Filtres Plantés Roseaux** : les 2 stations du Bourg et de Dizimieux ont été curées.
 - **Luzinay - Rue des Rossignols** : travaux de reprise d'un fossé pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales et création d'une zone de rétention. Réhabilitation des collecteurs existants par chemisage.
 - **Reventin-Vaugris - Lotissement des Barbettes** : reprise du collecteur des eaux pluviales sur 140 ml.
 - **Sainte-Colombe - Rue Joubert et Rue du 11 novembre** : mise en séparatif et extension nouvelle voie (Petite Pompéi) et coordination AEP pour le Syndicat Intercommunal.
 - **Vienne - Rue Pégeron** : renouvellement du collecteur unitaire sur 150 ml en coordination avec le projet immobilier.
 - **Vienne - Rue de la Sévenne (ZI Leveau)** : redimensionnement des collecteurs d'eaux pluviales et création d'un nouvel exutoire à la Sévenne (245 ml) et reprise du collecteur des eaux usées sur 255 mètres.
- **Actions réalisées dans le cadre des Schémas directeurs d'assainissement :**
 - **Luzinay** : achèvement des travaux du **bassin de stockage et restitution** en avril (la mise en service ayant été effective en décembre 2018).
 - **Serpaize - Lotissement Le Valeron** : mise en séparatif avec création de noues en vue de la déconnexion des eaux claires parasites.
 - **Vienne - Renforcement du collecteur Sévenne (rue Maugiron)** : travaux de mise en séparatif avec la création d'un nouveau collecteur EU sur 265 ml et EP sur 125 ml et reprise de la voirie.
 - **Vienne - Rue Peyssonneau** : reprise des branchements pour la mise en séparatif.

Parallèlement, **209 contrôles de branchement** des particuliers au réseau ont été réalisés par le service assainissement de Vienne Condrieu Agglomération et par les délégataires d'assainissement.

À ce jour, le parc d'installations d'assainissement non collectif connu atteint environ 4 000 installations.

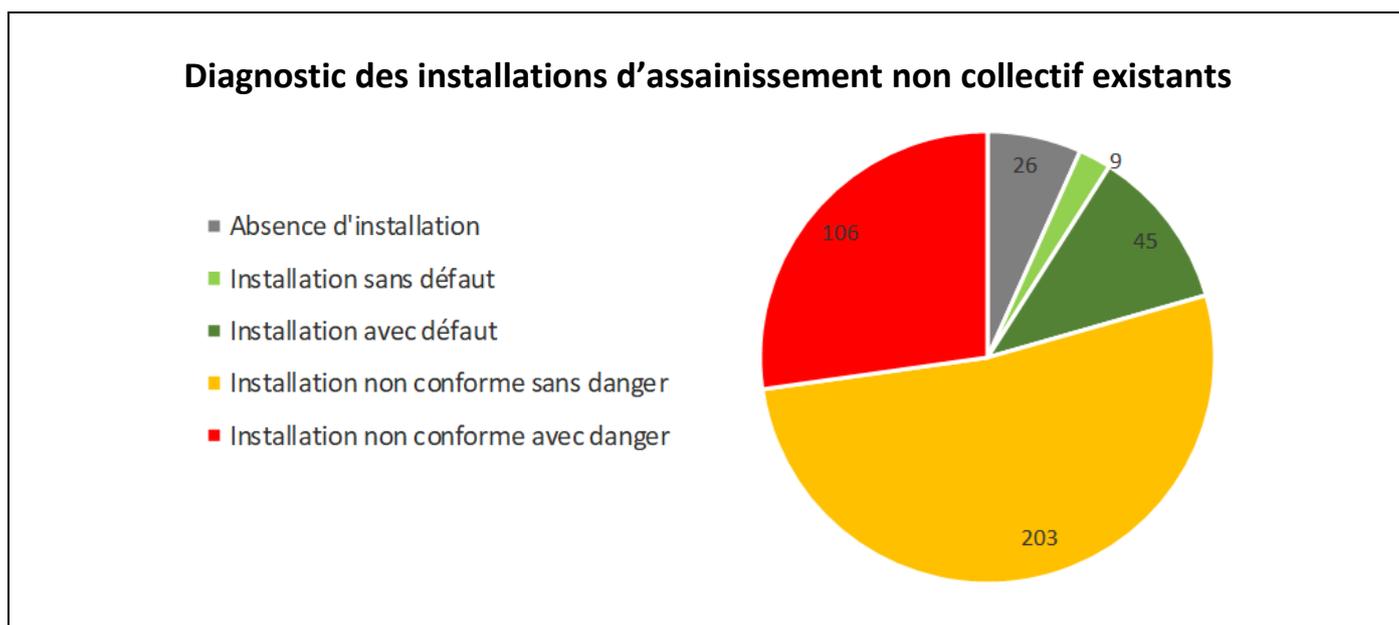
Suite à la création de Vienne-Condrieu Agglomération au 1^{er} janvier 2018, le règlement du service assainissement non collectif a été mis à jour dans le but d'homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du territoire.

Entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019, ce nouveau règlement impose désormais une périodicité de 9 ans pour le contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien des installations d'assainissement non collectif.

La deuxième campagne de contrôle périodique des installations existantes s'est achevée sur Vienne (campagne débutée en 2018), puis elle a été réalisée sur les communes de Reventin-Vaugris, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel et Ampuis.

- **322 contrôles** ont été réalisés dans ce cadre. **21 usagers n'ont pas donné suite** aux courriers de demande de rendez-vous du SPANC, malgré les relances. Leur installation n'a pas pu être diagnostiquée.
- **67 contrôles** ont été réalisés à la demande des propriétaires vendant leur bien immobilier (un diagnostic datant de moins de 3 ans doit être fourni à l'acquéreur).

Sur ces **389 contrôles** de bon fonctionnement et du bon entretien des installations d'assainissement non collectif, les résultats des contrôles sont les suivants :



Les modalités d'évaluation des installations sont encadrées par l'arrêté du 27 avril 2012 et son annexe II. Cette annexe précise notamment les différentes non-conformités qui peuvent être rencontrées :

Installation située dans une zone à enjeux sanitaires ou environnementaux	Installation non conforme avec danger pour la santé des personnes et/ou un risque pour l'environnement
Défaut de sécurité sanitaire	
Défaut de structure ou de fermeture	
Implantation à moins de 35 m d'un puits privé déclaré	
Installation incomplète	Installation non conforme sans danger
Installation significativement sous dimensionnée	
Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	

L'évaluation de la conformité est fonction du critère le plus discriminant.

63 % des installations diagnostiquées apparaissent **non conformes sans danger**.

Pour ces installations, les travaux de réhabilitation ne sont obligatoires qu'en cas de vente, sous un an après l'acte de vente.

33 % des installations sont **non conformes avec danger**, elles doivent être réhabilitées dans un délai de 4 ans.

Depuis le début de la deuxième campagne de contrôle périodique, le taux de conformité global des installations s'établit à 70 %.

	Nombre total d'installations	Nombre d'installations avec risque	Taux de conformité
Ampuis	140	56	60 %
Chasse-sur-Rhône	49	19	61 %
Reventin-Vaugris	170	72	58 %
Saint-Romain-en-Gal	110	21	81 %
Seyssuel	102	33	68 %
Vienne	520	131	75 %
TOTAL 2019	1 091	332	70 %

Remarque : le taux de conformité, tel qu'il est défini par l'indicateur RPQS national, est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned}
 & \text{Nombre d'installations conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} \\
 & \quad + \\
 & \text{Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers} \\
 & \text{pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement} \\
 & \quad \div \\
 & \text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service} \\
 & \quad \times 100
 \end{aligned}$$

Deux types de contrôles sont réalisés sur les installations neuves ou à réhabiliter :

- **L'examen préalable à la conception :** ce contrôle est effectué sur la base d'une étude de conception faite par un bureau d'étude indépendant et vise à s'assurer que le projet est bien adapté à l'ensemble des contraintes liées à l'installation (accès, surface disponible, pente, qualité du sol, zone à risque...) et qu'il respecte la réglementation.
68 examens préalables de la conception ont été rendus en 2019.
- **Le contrôle de la bonne exécution des travaux :** ce contrôle est réalisé sur site à tranchée ouverte et a pour objectif de vérifier que le projet de l'utilisateur est respecté et que les règles de l'art sont respectées.
57 contrôles travaux ont été réalisés en 2019.



Filtre à sable non drainé



Filtre compact

RÉDUIRE LES POLLUTIONS AU MILIEU NATUREL

Au cours de l'année 2019 l'instrumentation mise en place a permis d'identifier 2 dysfonctionnements majeurs du système de collecte qui ont fait l'objet d'un rapport à la Police de l'eau :

- En juin, au poste de relevage PR ancienne STEP Estrablin
- En octobre, sur un déversoir d'orage (DO 06 Estressin)

Pour ces 2 incidents, l'alerte a été passée rapidement et le suivi mis en place sur le système d'assainissement a permis de déclencher une intervention dans les meilleurs délais.

Le dispositif d'auto-surveillance a été validé par un organisme de contrôle. Des points de mesures ont été installés pour permettre d'analyser la pollution reçue dans les réseaux d'assainissement et sur les stations d'épuration ainsi que sur leurs rejets.

L'objectif est de s'assurer du respect des normes en vigueur et des performances des ouvrages.

Deux points ont été mis en service pour 2019 (trop-plein des bassins de stockage-restitution de Septème et de Luzinay).



Opération de contrôle d'un débitmètre

- **Auto-surveillance** : tout au long de l'année, des analyses sont réalisées pour surveiller la pollution reçue dans les réseaux d'assainissement et sur les stations d'épuration ainsi que sur les rejets de ces dernières afin de s'assurer du respect des normes en vigueur et des performances des ouvrages : c'est l'auto-surveillance. Les objectifs sont de permettre de contrôler l'efficacité des installations, de mesurer l'impact sur les milieux naturels et d'alerter rapidement lors des dysfonctionnements.

LE COÛT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service public d'assainissement non collectif est un service public industriel et commercial qui doit s'équilibrer financièrement. En 2019, les tarifs des redevances relatives aux différents contrôles du SPANC s'élevaient sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération à :

Pour une installation neuve

- 85 € HT pour le contrôle de conception.
- 100 € HT pour le contrôle de bonne exécution et la contre visite.

Les usagers s'inscrivant dans l'opération de réhabilitation sont exonérés de ces deux redevances.

Pour une installation existante

- 180 € HT (soit 20 € HT /an) pour le contrôle périodique de bon fonctionnement. Cette redevance est payée par le biais de la facture d'eau potable à partir du 1^{er} contrôle périodique, sur une durée de 9 ans qui correspond à la fréquence des contrôles périodiques depuis 2019.
- 131 € HT pour le contrôle de bon fonctionnement dans le cadre de la vente d'un bien immobilier.

Il faut noter qu'un travail de refonte des tarifs a été conduit en 2018 afin d'harmoniser les tarifs qui s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2019 sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération (hors communes membres du SYSEG).

Les recettes des redevances du SPANC se sont élevées en 2019 à 39 600 € HT.

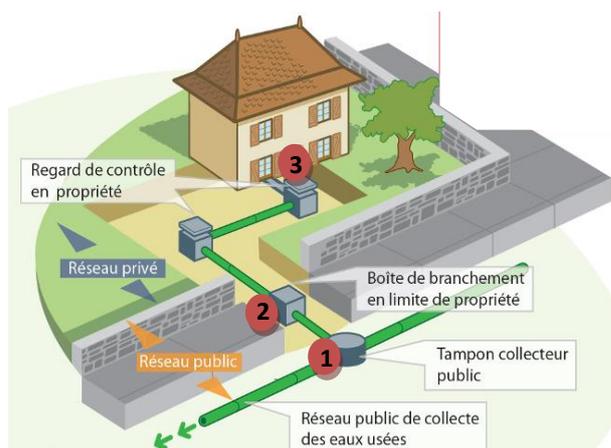
LE COÛT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Avant raccordement

Lorsqu'un particulier se raccorde sur un réseau d'assainissement, que le réseau soit existant ou neuf, deux types de dépenses sont à sa charge :

- **Les travaux liés à son raccordement au réseau (1 à 3).** Le coût de ces travaux est très variable et dépend de la configuration du terrain du particulier.

Lors de la construction d'un nouveau réseau public d'assainissement, l'Agglo exécute d'office les travaux de branchement (c'est-à-dire de 1 à 2 sur le schéma). Les travaux correspondants sont facturés par Vienne Condrieu Agglomération aux usagers concernés, aux conditions fixées par délibération du Conseil communautaire pour chaque opération.



- **La Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)** peut être considérée comme une contrepartie de la desserte de la parcelle par un réseau d'assainissement. En d'autre terme, il s'agit « d'un droit d'accès ». Elle contribue au financement des équipements d'assainissement publics.

La PFAC est due dans le cas, par exemple, de **nouvelles constructions**, de **constructions existantes se raccordant au réseau** ou en cas **d'extension ou de réaménagement de constructions**.

Pour les logements individuels, la PFAC s'élève à 22 € par m² de surface de plancher. Cette participation constitue une recette importante du budget assainissement.

Pour l'année 2019, les recettes de frais de branchement (1 à 2) et au titre de la PFAC se sont élevées à 574 681 €.

Après raccordement

Lorsque le raccordement est effectif, une **redevance assainissement collectif** est facturée annuellement aux usagers sur la facture d'eau. Cette redevance rémunère le service de collecte, transport et traitement des eaux usées de chaque usager raccordé au réseau public d'assainissement.

La redevance d'assainissement collectif comprend :

- une partie variable, proportionnelle au volume d'eau consommé et rejeté au réseau
- une partie fixe qui correspond à l'abonnement

Le tableau ci-dessous indique le détail de la redevance assainissement collectif (en € HT) pour chaque commune de l'Agglo au 01/01/2019.

	2019							TOTAL HT/m ³ pour 120 m ²	Variation 2018/2019
	Agglo		Déléataire		Syndicats				
	Abt	Conso/m ³	Abt	Conso/m ³	Abt	Conso/m ³			
Ampuis	25,00	1,25	13,74	0,171			1,74	0,65 %	
Chasse-sur-Rhône	25,00	1,46	9,42	0,2145			1,96	1,47 %	
Chonas-l'Amballan	25,00	1,53					1,74	0,00 %	
Chuzelles	25,00	1,11	9,42	0,2145			1,61	3,76 %	
Condrieu*	25,00	0,83	8,98	0,2207	12,38	0,22	1,66	3,74 %	
Estrablin	25,00	0,92	10,40	0,229			1,44	5,71 %	
Eyzin-Pinet	25,00	0,76	18,72	0,402			1,53	5,82 %	
Jardin	25,00	0,92	10,40	0,229			1,44	5,71 %	
Les Côtes-d'Arey	25,00	0,52	31,20	0,624			1,61	2,69 %	
Les Haies	25,00	0,99					1,20	22,70 %	
Longes	25,00	0,99					1,20	22,87 %	
Luzinay	25,00	1,15	9,42	0,2145			1,65	2,38 %	
Meysziez	25,00	0,49					0,70	10,26 %	
Moidieu-Détourbe	25,00	1,20	10,14	0,229			1,72	0,34 %	
Pont-Évêque	25,00	0,91					1,12	7,70 %	
Reventin-Vaugris	25,00	1,43					1,64	0,00 %	
Saint-Cyr-sur-le-Rhône*	25,00	0,57	11,46	0,2552	12,38	0,25	1,49	7,88 %	
Saint-Romain-en-Gal*	25,00	0,80	9,42	0,215	12,38	0,25	1,66	2,78 %	
Saint-Sorlin-de-Vienne	25,00	1,05	10,40	0,2288			1,57	3,82 %	
Sainte-Colombe*	25,00	1,55	22,30	0,0549	12,38	0,25	2,36	0,35 %	
Septème	25,00	1,55					1,76	0,00 %	
Serpaize	25,00	1,46					1,67	0,00 %	
Seyssuel (versant STEP Vienne Sud)	25,00	1,23	9,42	0,2145			1,73	1,67 %	
Seyssuel (versant STEP de Chasse)	25,00	1,33	9,42	0,2145			1,83	1,58 %	
Trèves (le Bourg)**	25,00	0,57			0,00	0,84	1,62	0,92 %	
Trèves (le Garon)	25,00	1,39					1,60	0,16 %	
Tupin-et-Semons*	25,00	0,69			12,38	0,25	1,26	7,66 %	
Vienne	25,00	1,38					1,59	1,28 %	
Villette-de-Vienne	25,00	1,42	9,42	0,2145			1,92	1,50 %	

* Correspondant à la part délégataire collecteur Rhône Gier

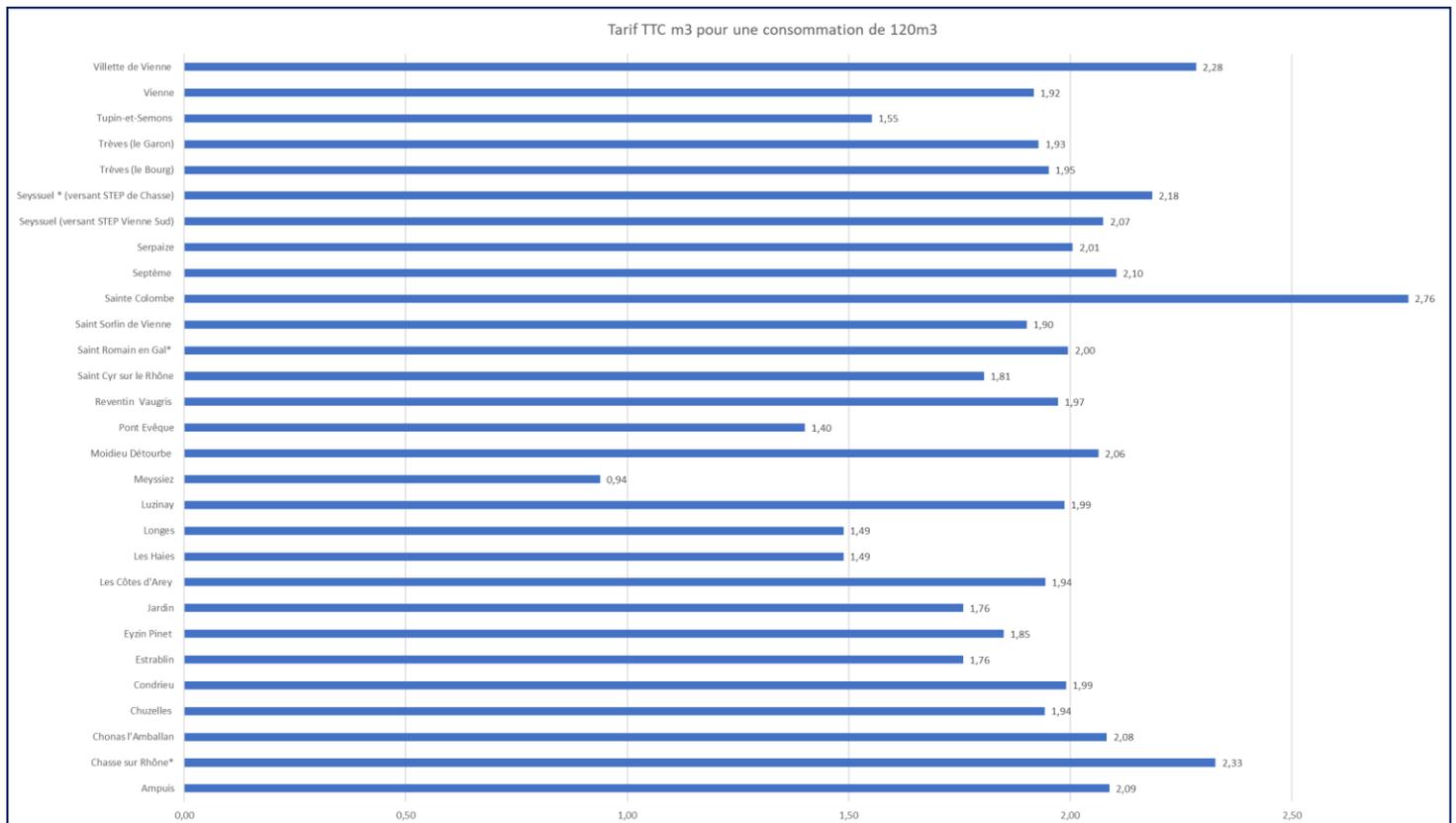
** Correspondant à la part du SIAMVG

Concernant les tarifs de l'assainissement collectif pour 2019 et compte-tenu de l'hétérogénéité des tarifs des communes de l'ex Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC), lors de sa réunion du 6 novembre 2018, le Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a acté les principes suivants :

- Pour les communes de l'ex-ViennAgglo :
 - augmenter la part consommation pour les communes dont la redevance pour 120 m³ était inférieure au tarif moyen de 1,62€.
 - stabiliser le tarif des autres communes.

- Pour les communes de l'ex-CCRC et Meyssiez
 - adopter le principe d'un abonnement unique à 25 € HT annuel.
 - stabiliser les tarifs des communes dont le tarif est le plus élevé.
 - augmenter les communes dont le tarif est le plus bas tout en tenant compte des investissements à réaliser sur ces communes.

Le graphique ci-dessous présente, pour chaque commune de Vienne Condrieu Agglomération, le tarif TTC par m³ pour une consommation moyenne de 120 m³ en 2019.



En 2019, les recettes des redevances pour l'assainissement collectif se sont élevées à 5 466 150,12 €.

ÉTUDES ET TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX

- **Ampuis - Rue du Port Amont** : mise en séparatif - Travaux 2020 (soumis à l'accord des riverains).
- **Ampuis - Rue du Bac** : mise en séparatif avec suppression de rejet direct et pose EU et EP (SDA Ampuis).
- **Système d'assainissement de la STEP de Chasse-sur-Rhône** : finalisation de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement. Phase 3 inspections complémentaires et programme de travaux.
- **Chuzelles - Tourmente** : suite de l'étude de maîtrise d'œuvre (phase PRO), en attente des travaux du SIRRA pour le dévoiement préalable du ruisseau (SDA ex-Systepur).
- **Condrieu - Rue de Beau Rivage** : travaux de reprise des branchements EU (coordination voirie).
- **Condrieu - Secteur de la Bachasse** : réhabilitation du collecteur EU (zone de captage AEP) (ponctuel).
- **Estrablin - Lot les 4 Vents, La Rosière** : suite des études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des collecteurs EU et EP du lotissement communal (ponctuel).
- **Eyzin-Pinet - Travaux de raccordement du système d'assainissement** de la commune aux réseaux de la STEP de Vienne Sud (SDA Systepur).
- **Eyzin-Pinet** : suite de l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'extension des réseaux sur les trois **hameaux du Colas, de la Marauque et du Rousset** (zonage).
- **Jardin - Passage Pierre Pain** : travaux de réhabilitation par gainage des collecteurs EU et EP pour réduire les infiltrations dans les collecteurs (270ml) (SDA Systepur).
- **Les Côtes-d'Arey - Travaux de raccordement du système d'assainissement** de la commune au système assainissement de la STEP de Vienne Sud (Début des travaux mars/avril 2020) ; (SDA Systepur).
- **Les Haies - Routes de la Croix Régis et du Pillon** : reprise des réseaux EU et EP sur 300 mètres. Poursuite des études de maîtrise d'œuvre (SDA Les Haies).
- **Reventin-Vaugris - Saint-Christ / Gerbole** : extension du collecteur des eaux usées et création d'un poste de refoulement (zonage).
- **Reventin-Vaugris - Fonçage sous la N7** : dévoiement et renforcement du transit d'eaux usées anciennement situé dans la combe du Buvet (SDA Systepur).
- **Reventin-Vaugris - Route du Barrage** : reprise du réseau des eaux usées sous départementale pour réduire les infiltrations dans les collecteurs et du réseau EP par Gainage (SDA Systepur).
- **Sainte-Colombe - Rue Cochard** : mise en séparatif (SDA ex-Systepur + projet voirie).
- **Meys siez - Plan d'épandage des boues de la lagune** : en cours par Agrosylva.
- **Saint-Romain-en-Gal - RD 502** : fin des travaux de mise en séparatif avec pose de 780 ml de collecteur EU (28 branchements) (SDA Ex-Systepur).
- **Saint-Romain-en-Gal** : étude pour la reprise du réseau des eaux usées sous le musée archéologique (ponctuel).
- **Saint-Sorlin-de-Vienne** : travaux d'extension du réseau public de collecte sur 310 mètres, 150 mètres de refoulement et création de 6 branchements sur le **lotissement des Terres Rouges** (zonage).
- **Serpaize - Combe Valeron** : travaux de création d'un bassin de rétention des eaux pluviales de 3100 m³.
- **Vienne - Renforcement du collecteur de transit sous RD123**: suite des travaux entre la rue Maugiron et l'ancien camping de Leveau (SDA Systepur).

- **Vienne** : finalisation PRO construction du *bassin de stockage restitution de Vienne Nord* 1200 m³ sous le parking Aimé Césaire (Eco Rent) (SDA ex-Systepur).
- **Vienne - Portes de Lyon** : réduction des eaux claires parasites *rue Druges et rue du Viaduc* en amont du Mc Do et déplacement du déversoir d'orage (DO) pour sécurisation des interventions d'exploitation (SDA ex-Systepur).
- **Vienne** : travaux de réhabilitation électromécanique des stations de relevage de Vienne Nord, la Gère et Vienne Sud.
- **Vienne - Rue Saint-Alban et Chemin Noir** : suppression des eaux pluviales de voirie dans le collecteur unitaire afin de limiter les inondations en aval des habitations du chemin Noir (ponctuel).
- **Villette-de-Vienne** : fin des travaux de réhabilitation du transit Sévenne EU et création d'un poste de refoulement (ponctuel).
- **Villette-de-Vienne - Chemin des Vignes** : étude en vue de la gestion des eaux pluviales (coordination voirie).

ÉTUDES ET TRAVAUX SUR LES STATIONS D'ÉPURATION

- **Les Haies** : lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre et dossier réglementaire pour la **mise en conformité de la station d'épuration**.
- **Meysiez** : curage des boues de la lagune.
- **STEP de Vienne Sud** : **redémarrage de l'unité de méthanisation**, suite à l'incident sur l'agitateur du digesteur survenu en août 2019.

AUTO-SURVEILLANCE

- Mise à jour et signature du manuel d'auto-surveillance de la STEP de Chasse-sur-Rhône.
- Poursuite de l'amélioration des dispositifs de suivi en lien avec les préconisations faites par le bureau de contrôle lors de l'audit annuel.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Lancement de la campagne des contrôles de bon fonctionnement sur les communes de Les Haies, Serpaize, Trèves et Tupin-et-Semons.

- *SDA : schéma directeur d'assainissement*
- *Travaux (ponctuel) : travaux non issus d'une programmation ou d'un schéma directeur*

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI), compétence obligatoire des intercommunalités, et en matière de ruissellement et d'érosion sur les bassins versants, compétence facultative. Pour exercer ces compétences, elle est membre de plusieurs syndicats.

ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE

Vienne Condrieu Agglomération est membre du :

- SyGR (Syndicat du Gier Rhodanien) pour les communes de Longes, les Haies, Saint-Romain-en-Gier et Trèves.
- SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval), issu de la fusion de 4 syndicats dont 2 sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération (le SR4V et le syndicat hydraulique de la Varèze et du Saluant), a vu le jour au 1^{er} janvier 2019.
Il couvre le territoire de 15 des 17 communes de la rive gauche de l'Agglo. Les 2 autres (Chasse-sur-Rhône et Seyssuel) devrait l'intégrer en 2020.

TRAVAUX

- **Serpaize (Route de Mons) ; Luzinay (Route du Plan) ; Vilette-de-Vienne (Chemin de la Forêt) et Saint-Sorlin-de-Vienne (Combe Charbonnière) :** travaux de confortement et de reprise de plusieurs zones d'érosion dus aux écoulements pluviaux.
- **Saint-Cyr-sur-le-Rhône - Chemin de Montlys :** création d'un piège à cailloux pour protéger la voie communale et permettre la bonne évacuation des eaux de ruissellement du coteau.
- **Chasse-sur-Rhône - Allée des Noyers :** création d'un piège à cailloux pour améliorer le passage des eaux pluviales dans le réseau d'eaux pluviales situé en aval.

ÉTUDES

Vienne Condrieu Agglomération mène plusieurs études sur des secteurs impactés par des phénomènes de ruissellement et d'érosion.

En 2019, les études ci-dessous ont connu des avancées sur les aspects foncier et règlementaire :

- Combe Boussole à Chuzelles
- La Viallière à Pont-Évêque
- Combe Malissol à Vienne
- Chemin de la Réglane à Vienne
- Le Valeron à Serpaize

4 000 installations d'assainissement non collectif connues et visitées au moins une fois sur le territoire

33 447 abonnés à l'assainissement collectif

598 km de conduites de collecte des eaux usées

151 km de conduites de collecte des eaux pluviales

73 autorisations de rejet au réseau d'assainissement pour les activités artisanales, commerciales et industrielles

1,92 € TTC : prix moyen sur le territoire du m³ d'eau assainie calculé pour une consommation de 120 m³ au 1^{er} janvier 2019

2 864 102€ HT d'investissements réalisés en 2019 pour des études et travaux d'assainissement.

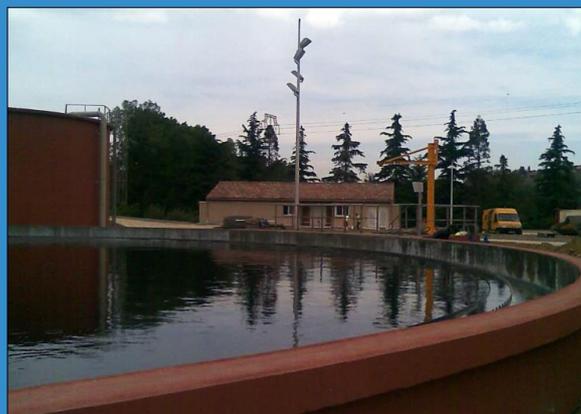
FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE VIENNE SUD

Capacité	125 000 (EH)
Mise en service	Janvier 2017 (à cette capacité)
Normes de rejet à respecter	25 mg/l ou 80 % rendement DBO5, 125 mg/l ou 75 % DCO, 35 mg/l ou 90 % MES
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le Rhône	156 analyses de pollution ont été réalisées sur le rejet de la station d'épuration et ont mis en évidence pour l'année 2019, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur



FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE CHASSE-SUR-RHÔNE

Capacité	19 000 (EH)
Mise en service	Octobre 2008 (à cette capacité)
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Gère »	24 analyses de pollution ont été réalisées sur le rejet de la station d'épuration et ont mis en évidence pour l'année 2019, un dépassement des valeurs réglementaires en rendement (les concentrations restaient en-deçà de la limite). Sur l'année, le rejet reste conforme.



FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE LONGES - BOURG

Capacité	400 EH
Mise en service	Octobre 2006
Normes de rejet à respecter	25 mg/l DBO5, 125 mg/l DCO, MES 50 %
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le ruisseau « Le Grand Malval »	Aucune analyse réalisée en 2019.

FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE LONGES - DIZIMIEUX

Capacité	150 EH
Mise en service	Novembre 2005
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 200 mg/l ou 60 % DCO, 50 % MES
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le ruisseau du « Malval »	Aucune analyse réalisée en 2019.

FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE TRÈVES - LE GARON

Capacité	15 EH
Mise en service	Janvier 1999
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration (rejet par infiltration)	Aucune analyse réalisée en 2019.

FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE LES HAIES

Capacité	350 EH
Mise en service	Octobre 2003
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 200 mg/l ou 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans le ruisseau de « La Combe »	Aucune analyse réalisée en 2019.



FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE MEYSSIEZ

Capacité	267 EH
Mise en service	1991
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 200 mg/l ou 60 % DCO, 50 % MES,
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Gère »	Aucune analyse réalisée en 2019.

FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP D'EYZIN-PINET

Capacité	584 équivalents habitants (EH)
Mise en service	Décembre 1991
Normes de rejet à respecter	35 mg/l ou 60 % rendement DBO5, 60 % DCO, 50 % MES, 40 mg/l NTK
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Gère »	Une analyse de pollution a été réalisée sur le rejet de la station d'épuration et a mis en évidence pour l'année 2019, un rejet de bonne qualité et conforme à la réglementation en vigueur



FICHE D'IDENTITÉ DE LA STEP DE LES CÔTES-D'AREY

Capacité	1 267 équivalents habitants (EH)
Mise en service	Août 1996
Normes de rejet à respecter	30 mg/l DBO5, 90 mg/l DCO, 50 % rendement MES, 10 mg/l NTK
Suivi de la qualité du rejet de la station d'épuration dans la rivière « Le Suzon »	Tous les ans, 2 analyses de pollution sont réalisées sur le rejet de la station d'épuration. En 2019, le rejet de la station d'épuration est conforme à la réglementation en vigueur.



- **DBO5, DCO, MES et NTK** : paramètres qui permettent de déterminer la pollution présente dans une eau usée
- **DBO5** : pollution dégradable
- **DCO** : pollution non dégradable
- **MES** : pollution de matières grossières
- **NTK** : pollution liée à l'azote

Abonnés à l'assainissement collectif

Exploitant assainissement	Système d'assainissement	Communes	Nombre d'abonnements à l'assainissement	Nombre d'habitants desservis par l'assainissement collectif
Cholton	Chasse-sur-Rhône	Chasse-sur-Rhône	2 438	6 095
Cholton	Chasse-sur-Rhône	Seyssuel	545	1 363
SAUR	Les Côtes-d'Arey	Les Côtes-d'Arey	752	1 880
SAUR	Eyzin-Pinet	Eyzin-Pinet	535	1 338
Régie	Les Haies	Les Haies	148	370
Régie	Longes - Bourg	Longes	231	578
Régie	Longes - Dizimieux	Longes	231	578
Régie	Meyssez	Meyssez	111	278
SUEZ	Saint-Alban-du-Rhône	Condrieu	1 783	4 458
SUEZ	Tartaras SIAMVG	Trèves	191	478
SUEZ	Trèves - Garon	Trèves	9	23
Cholton	Vienne Sud	Ampuis	1 145	2 863
Régie	Vienne Sud	Chonas-l'Ambellan	315	788
Cholton	Vienne Sud	Chuzelles	758	1 895
SAUR	Vienne Sud	Les Côtes-d'Arey	7	18
SAUR	Vienne Sud	Estrablin	1358	3 395
SAUR	Vienne Sud	Eyzin-Pinet	140	350
SAUR	Vienne Sud	Jardin	655	1 638
Cholton	Vienne Sud	Luzinay	779	1 948
SAUR	Vienne Sud	Moidieu-Détourbe	668	1 670
Régie	Vienne Sud	Pont-Evêque	1685	4 213
Régie	Vienne Sud	Reventin-Vaugris	741	1 853
Cholton	Vienne Sud	Saint-Romain-en-Gal	656	1 640
SAUR	Vienne Sud	Saint-Sorlin-de-Vienne	273	683
Régie	Vienne Sud	Septème	825	2 063
Régie	Vienne Sud	Serpaize	538	1 345
Cholton	Vienne Sud	Seyssuel	204	510
SUEZ	Vienne Sud	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	447	1 118
SUEZ	Vienne Sud	Sainte-Colombe	866	2 165
Régie	Vienne Sud	Tupin-et-Semons	152	380
Régie	Vienne Sud	Vienne	13 550	33 875
Cholton	Vienne Sud	Villette-de-Vienne	711	1 778
TOTAL 2019			33 447	83 617

De la même façon, le nombre d'abonnés par système d'assainissement est résumé dans le tableau suivant :

Système d'assainissement	Nombre d'abonnements à l'assainissement	Nombre d'habitants desservi par l'assainissement collectif
Chasse-sur-Rhône	2 983	7 458
Les Côtes-d'Arey	752	1 880
Eyzin-Pinet	535	1 338
Les Haies	148	370
Longes - Bourg	231	578
Longes - Dizimieux	231	578
Meyssez	111	278
Saint-Alban-du-Rhône	1 783	4 458
Tartaras (SIAMVG)	191	478
Trèves - Garon	9	23
Vienne Sud	26 473	66 182
TOTAL 2019	33 447	83 617

Seuls sont pris en compte les abonnés des communes membres de Vienne Condrieu Agglomération.

Descriptif des réseaux et des ouvrages associés

Exploitant	Système d'assainissement	Communes	Réseaux d'eaux usées séparatif (en km)	Réseau unitaire (en km)	Conduite de refoulement eaux usées (en km)	TOTAL (en km)	Réseaux d'eaux pluviales séparatif (en km)	TOTAL (en km)	Déversoirs d'orage et Trop plein de PR	Dessableur	Poste de relèvement	Bassin de stockage restitution
Cholton	Chasse-sur-Rhône	Chasse-sur-Rhône	25,85	7,81	0,34	33,99	35,54	69,53	8	2	4	0
Cholton	Chasse-sur-Rhône	Seyssuel	14,05	0,00	3,70	17,75	0,64	18,38	0	0	13	0
SAUR	Les Côtes-d'Arey	Les Côtes-d'Arey	15,98	0,00	0,71	16,69	1,60	18,29	5	0	4	0
SAUR	Eyzin-pinnet	Eyzin-Pinet	18,12	0,00	0,09	18,21	0,71	18,92	1	0	0	0
Régie	Les Haies	Les Haies	3,71	0,28	0,37	4,37	4,39	8,76	3		2	0
Régie	Longes - Bourg	Longes	0,67	2,18	0,00	2,85	1,54	4,39	1			
Régie	Longes - Dizimieux	Longes	1,17	1,03	0,00	2,20	3,79	5,99	1			
Régie	Meyssez	Meyssez	2,56	1,29	0,00	3,86	0,54	4,40	1			
SUEZ	Saint-Alban-du-Rhône	Condrieu	6,15	12,72	0,70	19,57	5,57	25,14	7	4	4	0
SUEZ	Tartaras SIAMVG	Trèves	1,70	4,54	0,00	6,24	2,42	8,66	6	0	0	0
SUEZ	Trèves - Garon	Trèves	0,15	0,00	0,00	0,15	0,22	0,37	0	0	0	0
Cholton	Vienne Sud	Ampuis	16,57	8,18	0,44	25,19	10,79	35,98	16	10	2	0
Régie	Vienne Sud	Chonas-l'Amballan	18,345	0	2,325	20,67	0,15	20,82	1	0	2	0
Cholton	Vienne Sud	Chuzelles	26,36	0,03	1,20	27,59	0,25	27,84	1	0	1	0
SAUR	Vienne Sud	Les Côtes-d'Arey	0,06	0,00	0,00	0,06	0,06	0,12	1	0	0	0
SAUR	Vienne Sud	Estrablin	43,64	2,04	0,51	46,19	11,52	57,70	5	0	4	0
SAUR	Vienne Sud	Eyzin-Pinet	8,74	0,00	0,00	8,74	0,00	8,74	0	0	0	0
SAUR	Vienne Sud	Jardin	19,90	0,00	0,16	20,06	2,46	22,52	2	0	2	0
Cholton	Vienne Sud	Luzinay	17,24	0,00	1,26	18,50	10,80	29,30	1	0	2	1
SAUR	Vienne Sud	Moidieu-Détourbe	18,52	1,85	0,13	20,50	2,29	22,79	4	0	2	0
Régie	Vienne Sud	Pont-Evêque	27,01	0,00	0,23	27,24	5,94	33,18	3	0	3	
Régie	Vienne Sud	Reventin-Vaugris	24,96	0,00	0,00	24,96	0,47	25,43	0	0	1	
Cholton	Vienne Sud	Saint-Romain-en-Gal	6,38	8,31	1,63	16,32	3,49	19,81	4	2	2	
SAUR	Vienne Sud	Saint-Sorlin-de-Vienne	18,57	0,00	2,10	20,66	1,03	21,69	2	0	5	0
Régie	Vienne Sud	Septème	20,56	2,60	0,01	23,17		23,17	0	0	3	1

Exploitant	Système d'assainissement	Communes	Réseaux d'eaux usées séparatif (en km)	Réseau unitaire (en km)	Conduite de refoulement eaux usées (en km)	TOTAL (en km)	Réseaux d'eaux pluviales séparatif (en km)	TOTAL (en km)	Déversoirs d'orage et Trop plein de PR	Dessableur	Poste de relèvement	Bassin de stockage restitution
Régie	Vienne Sud	Serpaize	8,91	0,00	0,44	9,35	0,54	9,89	2	0	3	
Cholton	Vienne Sud	Seyssuel	5,54	0,00	0,94	6,48	0,00	6,48	0	0	0	0
SUEZ	Vienne Sud	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	12,29	2,04	0,77	15,10	2,57	17,67	4	0	3	0
SUEZ	Vienne Sud	Sainte-Colombe	3,84	3,96	0,00	7,80	3,05	10,85	5	5	0	0
SUEZ	Vienne Sud	Syndicat Rhône Gier	10,82	0,00	1,46	12,28	0,00	12,28	5	2	10	0
Régie	Vienne Sud	Tupin-et-Semons	3,10	0,00	1,30	4,40	0,00	4,40	0	0	2	
Régie	Vienne Sud	Vienne	41,75	56,47	0,27	98,50	36,64	135,14	65	2	5	1
Cholton	Vienne Sud	Villette-de-Vienne	18,58	0,00	0,31	18,89	2,44	21,32	4	2	4	0

Système de collecte et transport	461,79	115,32	21,39	598,51	151,42	749,94	158	29	83	3
-----------------------------------------	---------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	------------	-----------	-----------	----------

Prix TTC du service de l'assainissement collectif pour 120 m³

Cet indicateur permet de mesurer le prix du service de l'assainissement collectif, toutes taxes comprises, pour 120 m³, en vigueur au 1^{er} janvier 2019 (comprenant la TVA 10 % et la redevance modernisation des réseaux de collecte 0,155 €/m³).

Dans le tableau ci-dessous, le prix TTC du service de l'assainissement est indiqué pour les années 2018 et 2019.

Sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, les tarifs de la redevance assainissement collectif TTC s'échelonnent de 0,94 € à 2,76 € TTC par m³ (pour une facture moyenne de 120 m³).

	2018	2019	Variation
Ampuis	2,08	2,09	0,6 %
Chasse-sur-Rhône	2,30	2,33	1,4 %
Chonas-l'Amballan	2,08	2,08	0,0 %
Chuzelles	1,88	1,94	3,4 %
Condrieu	1,93	1,99	3,4 %
Estrablin	1,67	1,76	5,1 %
Eyzin Pinet	1,76	1,85	5,3 %
Jardin	1,67	1,76	5,1 %
Les Côtes-d'Arey	1,90	1,94	2,5 %
Les Haies	1,24	1,49	19,6 %
Longes	1,24	1,49	19,7 %
Luzinay	1,94	1,99	2,2 %
Meyssez	0,87	0,94	8,2 %
Moidieu-Détourbe	2,06	2,06	0,3 %
Pont-Évêque	1,31	1,40	6,7 %
Reventin-Vaugris	1,97	1,97	0,0 %
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	1,69	1,81	7,1 %
Saint-Romain-en-Gal	1,95	2,00	2,5 %
Saint-Sorlin-de-Vienne	1,84	1,90	3,5 %
Sainte-Colombe	2,75	2,76	0,3 %
Septème	2,10	2,10	0,0 %
Serpaize	2,01	2,01	0,0 %
Seyssuel (versant STEP Vienne Sud)	2,04	2,07	1,5 %
Seyssuel (versant STEP de Chasse)	2,15	2,18	1,5 %
Trèves (le Bourg)	1,94	1,95	0,8 %
Trèves (le Garon)	1,93	1,93	0,1 %
Tupin-et-Semons	1,45	1,55	6,8 %
Vienne	1,90	1,92	1,2 %
Villette-de-Vienne	2,25	2,28	1,4 %

Présentation d'une facture : sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, compte tenu des tarifications différentes dans chaque commune, il ne peut être produit une facture type unique.

Données financières - Compte administratif 2019 - Budget assainissement

Épargne brute et nette du budget assainissement

+ Recettes réelles de fonctionnement	7 384 524,40 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	4 146 024,94 €
= Épargne brute 2019	3 238 499,46 €
- Remboursement en capital de la dette	1 338 228,68 €
= Épargne nette 2019	1 900 270,78 €

Détail recettes d'exploitation du service

Produit redevance assainissement collectif	5 466 150,12 €
Produit redevance assainissement non collectif	39 600,14 €
Produit PFAC	558 911,00 €
Redevance rejets non domestiques	135 896,26 €
Subventions de fonctionnement Agence l'eau	303 610,41 €
Aide Agence de l'eau SPANC	129 733,00 €
Contributions eaux pluviales	237 000,00 €
Vente de gaz (STEP)	220 954,08 €
Recettes conventions de déversement et divers	325 789,77 €
Indemnisation sinistre	70 000,00 €
Recettes exceptionnelles	19 812,62 €

Détail dépenses d'exploitation du service

Charges de gestion à caractère général	2 046 257,71 €
Dépenses de personnel	1 506 000,00 €
Autres charges de gestion courante	336 914,04 €
Intérêts de la dette	455 085,50 €
Charges exceptionnelles et divers	44 191,85 €

Financement des investissements

Exercice 2019	Budget assainissement
Montant des travaux mandatés	2 864 102,18 €
Subventions	1 082 575,28 €

Endettement du budget assainissement

Exercice 2019	Budget assainissement
Encours de la dette	17 720 106,04 €
Remboursement des intérêts	455 085,50 €
Remboursement du capital	1 338 228,68 €
Capacité de désendettement (encours/épargne brut)	5 ans et 6 mois



VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Direction Cycle de l'eau
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès - BP 263
30, avenue Général Leclerc
38217 Vienne Cedex

04 82 06 33 00

cycledeleau@vienne-condrieu-agglomeration.fr

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr